

Date de convocation : 11/04/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à C MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à C MARCON), Pascal GOUY (pouvoir à P DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à JP GRANGE), Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Fanny MOURIER (pouvoir à T SABOT), Patricia SOUCHON (pouvoir à P MARCON).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Etude revitalisation centre-bourg – phase 3

DCM 20220414-3

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la mesure « revitalisation des bourgs-centres » du CPER (Contrat Plan Etat Région), le Conseil Municipal de DUNIERES a choisi, par délibération du 27 septembre 2019, NOVAE comme prestataire pour réaliser l'étude de revitalisation du centre-bourg.

Un premier marché, composé des phases 1 et 2 de l'étude, a été lancé. Ces deux phases ont bénéficié d'un soutien financier du Département et de l'Etat. Suite à la réalisation de ces deux phases, il est proposé au Conseil Municipal de lancer la phase 3, représentant un nouveau marché subséquent. Cette dernière étape de la démarche permettra de conduire une étude pré-opérationnelle pour la requalification de l'entrée Nord de DUNIERES.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement suivant :

AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414_3-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022

Coût de la phase 3	Financement du Département		Autofinancement	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
21 435 € HT	17 148 € HT	80 %	4 287 € HT	20 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché relatif à la phase 3 de l'étude de revitalisation du centre bourg conduite par le Cabinet NOVAE ;
- Valide le plan de financement ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter, au nom du Conseil Municipal, Le Département de la Haute-Loire à hauteur de 80 % de financements publics.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414_3-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022